

Etat des lieux de la valeur du point 2017 au 31 mars 2017

Publié le 31 mars 2017 par Unfsa

Au regard du Code du travail et de notre convention collective, nous vous rappelons que, l'entrée en vigueur de la valeur du point 2017 de votre région s'applique à compter du 1er janvier 2017 aux entreprises adhérentes au(x) syndicat(s) d'employeurs signataire(s) de l'accord régional de salaire minimum conventionnel.

Le tableau ci-dessous fait suite aux différentes commissions territoriales paritaires (CTP) intervenues entre octobre 2016 et janvier 2017 et s'applique aux adhérents de l'Unfsa.

Nous vous invitons à consulter le service juridique de l'Unfsa pour avoir plus d'information.

Région	VP 2016	VP 2017	Date d'entrée en vigueur de la VP 2017
ALSACE	7,54 €	7,61 €	1 ^{er} janvier 2017
AQUITAINE	7,67 €	7.74 €	En attente d'extension
AUVERGNE	7,61 €	7,68 €	1 ^{er} janvier 2017
BOURGOGNE	7,61 €	7,69 €	1 ^{er} janvier 2017
BRETAGNE	7,54 €	7,61 €	1 ^{er} janvier 2017
CENTRE	7,58 €	7,65 €	1 ^{er} janvier 2017
CHAMPAGNE-ARDENNE	7,46 €	7.53 €	En attente d'extension
CORSE	7,60 €	7,68 €	En attente d'extension
FRANCHE-COMTÉ	7,60 €	7.67 €	En attente d'extension
GUADELOUPE	7,59 €	7,65 €	1 ^{er} janvier 2017
GUYANE	7,57 €	7,64 €	1 ^{er} janvier 2017
ILE DE FRANCE ZONE 1 (75, 92, 93, 94)	8,11 €	8,18 €	1 ^{er} janvier 2017
ILE DE FRANCE ZONE 2 (77, 78, 91, 95)	8,01 €	8,08 €	1 ^{er} janvier 2017
LANGUEDOC-ROUSSILLON	7,42 €	7,49 €	1 ^{er} janvier 2017
LIMOUSIN	7,84 €	7,91 €	En attente d'extension
LORRAINE	7,44 €	7,52 €	1 ^{er} janvier 2017
MARTINIQUE	7,59 €	7,66 €	1 ^{er} janvier 2017
MIDI-PYRÉNÉES Haute Garonne pour coef. ≤ à 320,	7,59 €	7.66 €	En attente d'extension
MIDI-PYRÉNÉES Haute Garonne pour coef. > à 320	7,52 €	7.59 €	En attente d'extension
MIDI-PYRÉNÉES autres départements pour coef. ≤ à 320	7,48 €	7.55 €	En attente d'extension

MIDI-PYRÉNÉES autres départements pour coef. > à 320	7,42 €	7.49 €	En attente d'extension
NORD-PAS DE CALAIS	7,49%	7,57 €	1 ^{er} janvier 2017
BASSE NORMANDIE	7,63 €	7,70 €	1 ^{er} janvier 2017
HAUTE NORMANDIE	7,62 €	7,69 €	1 ^{er} janvier 2017
PAYS DE LA LOIRE	7,60%	7.67 €	En attente d'extension
PICARDIE	7,35 €	7,42 €	1 ^{er} janvier 2017
POITOU-CHARENTES	7,43 €	7,51 €	1 ^{er} janvier 2017
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	7,61 €	7,68 €	1 ^{er} janvier 2017
RÉUNION	7,54 €	7,60 €	En attente d'extension
RHÔNE-ALPES départements 01, 38, 69, 73, 74	7,67 €	7,74 €	En attente d'extension
RHÔNE-ALPES départements 07, 26, 42	7,58 €	7,65 €	En attente d'extension

Code couleur :

1er janvier 2017 (Unsa signataire) : l'accord est applicable au 1^{er} janvier 2017.

En attente d'extension (Unsa non signataire) : l'Unsa n'est pas signataire. Dans ce cas, les entreprises adhérentes à l'Unsa doivent attendre l'arrêté d'extension (le délai d'extension est en moyenne de 4 à 6 mois).